

COMMUNE DE SAINT-CLAIR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 JUILLET 2012

L'an deux mil douze et le trois du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 26 juin 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SABATIER, Maire.

Etaient présents :

M. René SABATIER – M. Joël GRENIER – Mme Claude CHAPUIS – M. Roland GIRARD – M. Joseph LARGERON
M. Pascal MILLOT – M. Philippe MOUSTIER – Mme Christine POTIN – M. Jean-François ROUX – M. Georges SAUVAYRE
Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Etaient absents excusés :

M. Jean-Paul SPEISSMANN – Mme Chrystelle DUMAS – M. Gilles TARDY – M. Robert CELETTE

Pouvoirs :

M. Jean-Paul SPEISSMANN donne pouvoir à M. Joël GRENIER
Mme Chrystelle DUMAS donne pouvoir à M. Georges SAUVAYRE
M. Gilles TARDY donne pouvoir à M. René SABATIER

Secrétaire de séance : Mme Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur le Maire demande si des observations particulières sont à formuler sur le procès verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal. Concernant le point n°6 «Convention sociale d'aide à la téléassistance» Christiane POTIN fait remarquer qu'il convient de préciser qu'il n'y a pas d'exclusive ; d'autres organismes proposent aussi ce service. Fort de cette observation, le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Convention pour la cession nécessaire à la création d'un cheminement pour accéder à une aire d'arrêt d'autocars.
- Convention pour la cession nécessaire à l'implantation d'un transformateur EDF, et pour l'aménagement de l'entrée sud ouest de la RD 342.

Le conseil municipal approuve ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

1°/ CONVENTION AMENAGEMENT DE COMBES

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention portant sur l'aménagement du hameau de Combes, afin d'améliorer la circulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les actes administratifs.

Monsieur le Maire explique que cette délibération annule et remplace la délibération prise lors de la séance du 21 décembre 2010.

2° / DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ARDECHE – DEGATS D'ORAGE

Monsieur le Maire explique que les intempéries du 1^{er} et 2 juin 2012 ont causé quelques dégâts sur la commune. Il propose de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de travaux urgents de voirie. Le coût des travaux s'élève à 13 255,55 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et décide de demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

3°/ CESSION DE TERRAIN ZONE DE MASSAS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de céder une partie de la parcelle n°1012 section B, située dans la zone artisanale Les Massas, pour une superficie de 26 m², moyennant un prix de vente de 30 € le m² H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession d'une partie de la parcelle n°1012 section B. Et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte de cession, ainsi que tout document s'y rapportant.

4°/ REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA PART D'ERDF

Monsieur Joël GRENIER, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de pouvoir émettre un titre de recettes à l'encontre d'ERDF pour percevoir la redevance au titre de l'occupation du domaine public communal.

Il informe le conseil municipal que la redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure à 2 000 habitants est de 189 € en 2012.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

5°/ CONVENTION SENSIBILISATION AUX PRATIQUES MUSICALES A L'ECOLE – ANNEE SCOLAIRE 2012/2013

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.

L'objet de cette convention est que le Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse assurera pour la commune de SAINT-CLAIR des séances régulières de sensibilisation aux pratiques musicales, en faveur de l'école publique intercommunale St Clair/Savas, pour l'année scolaire 2012/2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

6°/ CONVENTION POUR LA CESSION NECESSAIRE A LA CREATION D'UN CHEMINEMENT POUR ACCEDER A UNE AIRE D'ARRET D'AUTOCARS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une bande de terrain pour la réalisation d'une aire d'arrêt d'autocars au Nord de la RD 820.

Une convention sera établie entre la commune et les vendeurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que l'acte administratif.

7°/ CONVENTION POUR LA CESSION NECESSAIRE A L'IMPLANTATION D'UN TRANSFORMATEUR EDF ET POUR L'AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD OUEST DE LA RD 342

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de signer une convention afin d'acquérir des bandes de terrains pour l'implantation d'un transformateur EDF et pour l'aménagement de l'entrée sud ouest de la RD 342.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que les actes administratifs.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Joël GRENIER fait un point sur le contrat enfance jeunesse, il explique qu'une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal pour la signature du contrat 2012/2016.

Monsieur le Maire explique que pour la restauration du cadran solaire et la création d'une vitrine à l'intérieure de la sacristie, une souscription sera lancée, avec la Fondation du Patrimoine.

Monsieur Joël GRENIER fait par au conseil municipal du vol des vélos qu'il y a eu à l'école, une plainte à été déposée.

Monsieur René SABATIER fait ensuite un point sur l'auberge, une nouvelle vente aux enchères aura lieu le 09 juillet 2012.

Monsieur GIRARD Roland fait le point sur les travaux en cours. Le clocher est en cours de réparation, les travaux chemin des poneys et chemin de Champagne sont achevés. Dans le hameau de Combes le goudronnage est fini, mais la signalisation est à actualiser.

Monsieur le Maire informe que la présentation de la saison culturelle de la Communauté de Communes aura lieu le jeudi 06 septembre 2012, à la salle communale.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au 28 août 2012 à 20 heures 30.

La séance est levée à 22 heures 10.